

 COMITE TERRITORIAL DES ALPES DU SUD		2025-26
REGLEMENT FINANCIER		
ENGAGEMENTS EN FORMULE PLATEAU OU CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL		
U7 - U9	PARTICIPATION PAR CLUB	- €
U11		20,00 €
U13 - U15 - U18		60,00 €
U21 – Senior		100,00 €
Engagement en championnat 3x3		40,00 €
FORFAIT CHAMPIONNAT 5x5		
Simple catégorie senior		200,00 €
Simple autres catégories U20 et en-dessous		100,00 €
Général catégorie senior		400,00 €
Général autres catégories U20 et en-dessous		200,00 €
FORFAIT CHAMPIONNAT 3x3		
Simple catégorie U23 à senior plus		100,00 €
Simple autres catégories U18 et en-dessous		50,00 €
Général catégorie U23 à senior plus		200,00 €
Général autres catégories U18 et en-dessous		100,00 €
PENALITES FINANCIERES		
Rencontre perdue par pénalité		100,00 €
Liste des joueurs brûlés ou liste nominative non parvenue avant la 1ère journée de championnat (joueurs qualifiés)		60,00 €
Liste des joueurs brûlés ou liste nominative non parvenue par journée de retard après la 1ère journée (cumulative)		20,00 €
Feuille de marque non parvenue dans les délais (3 jours maximum)		30,00 €
Non enregistrement des résultats sur FBI (lundi suivant le match 20h00 dernière limite)		30,00 €
Non réponse sous un délai de 10 jours à une demande de dérogation informatique		20,00 €
Dérogation hors délais : de 5 à 10 jours avant la rencontre		40,00 €
Dérogation hors délais : de 0 à 5 jours avant la rencontre		80,00 €
Cernant les dérogations, tout accord entre club non validé par la sportive sera sanctionné de		80,00 €
Prémère faute technique et/ou disqualifiante sans rapport		40,00 €
Deuxième faute technique et/ou disqualifiante sans rapport		80,00 €
Troisième faute technique et/ou disqualifiante sans rapport		120,00 €
Quatrième faute technique et/ou disqualifiante sans rapport		160,00 €
Cinquième faute technique et/ou disqualifiante sans rapport et pour chaque suivante		200,00 €
Faute disqualifiante avec rapport		200,00 €
Absence plateau confirmé (U11 et plus)		50,00 €
ASSEMBLEE GENERALE ET REUNIONS DU COMITE DES ALPES DU SUD		
Absence d'un groupement sportif disputant un championnat à l'Assemblée Générale		100,00 €
Absence d'un groupement sportif disputant un championnat à une réunion		100,00 €
RECLAMATION AU COMITE DES ALPES DU SUD		
Au moment du dépôt de la réclamation (non remboursable dans tous les cas)		75,00 €
Au moment de la confirmation		100,00 €
TOTAL		175,00 €
RECLAMATION A LA LIGUE SUD OU A LA FEDERATION		
Règlement fédéral		
APPEL A LA CHAMBRE D'APPEL		
Cautionnement d'appel disciplinaire (article 637 des RG)		310,00 €
Appel abusif		250,00 €
Appel d'une décision administrative (article 915 des RG)		375,00 €
DEMANDE DE DELEGUE PAR UNE ASSOCIATION		
(Montant kilométrique x nbre km aller et retour) + indemnité de rencontre		
Indemnité de rencontre		20,00 €
Indemnité kilométrique		0,40 €
BAREME DEPARTEMENTAL DES ARBITRES		
du barème suivant : (Montant kilométrique x nbre km aller et retour) + indemnité de rencontre		
Indemnité kilométrique		0,40 €

Indemnité de rencontre (montant fixé par la Fédération Française de Basket Ball) :	
Senior	30,00 €
U20, U17, U15, U13	26,00 €

PARTICIPATION AUX STAGES DE FORMATION	
Stage arbitres --> Caisse de péréquation	
1 Si désistement moins de 15 jours avant le début du stage, pas de remboursement	
stagiaire va au bout de la formation (2 stages + passage des différentes épreuves de l'examen, sans condition de réussite)	

INDEMNITES DES CADRES (hors CTS, CTF et Salariés) de l'ETD et Encadrement des Officiels	
La journée (Brevet Etat, DEJEPS et BPJEPS basket) et officiels	60,00 €
La demi-journée (Brevet Etat, DEJEPS et BPJEPS basket) et officiels	30,00 €
La journée (DETB, CQP)	40,00 €
La demi-journée (DETB, CQP)	20,00 €
La journée (Animateur et Initiateur)	30,00 €
La demi-journée (BF, Animateur et Initiateur)	15,00 €
Frais km 040€/km le calcul se fait sur mappy du domicile de l'encadrant au lieu de stage	
Article 2 : Tout groupement sportif non à jour avec les trésoreries des Comités Départementaux, de la Ligue Régionale de Provence	